



## POLITIQUE DE CODE VESTIMENTAIRE

La politique relative au code vestimentaire vise à maintenir des normes raisonnables et appropriées lors des championnats de Golf Canada. Tous les concurrents et cadets doivent respecter le code vestimentaire de Golf Canada dans tous les clubs présentant un tournoi de Golf Canada.

Le code vestimentaire de Golf Canada est en vigueur lors de tous les championnats de Golf Canada, conjointement au code vestimentaire du club hôte.

Il appartient au Comité du tournoi de juger de la tenue vestimentaire. Un concurrent qui enfreint le code vestimentaire ne peut pas prendre le départ; si l'infraction est découverte en cours de jeu, le concurrent ou le cadet doit rectifier sa tenue dans les meilleurs délais.

### Tenue permise :

- Les hommes portent polos de golf avec collet (les cols cheminée sont permis). Les shorts sont permis, sauf les shorts avec pochettes plaquées.
- Les femmes portent pantalons, shorts, jupes-shorts, pantalons capri ou robes. Les chemises avec col en V ou col cheminée et sans manches sont permises. Il est permis de porter le haut sorti du pantalon ou vêtement de bas. Le col échancré ou la taille dévoilée est interdit.
- La casquette ou visière doit être portée avec la visière devant.

### Tenue interdite :

- Les pantalons denim ou jeans, peu importe la couleur, les shorts courts ou à ourlet effiloché, les shorts de tennis, les pantalons ou shorts de style cargo (avec pochettes plaquées), les chandails débardeurs ou bain-de-soleil, les chandails en filet, les vêtements sports, en élasthanne (spandex) ou en molleton, les t-shirts graphiques.
- Casquettes ou visières à l'intérieur du chalet.
- Sandales, y compris les sandales avec crampons mous.
- Si le club hôte a des restrictions additionnelles, cette information sera communiquée aux compétiteurs.
- Tout autre tenue inappropriée telle que décidé par le Comité de tournoi.

### Chaussures :

- Comme condition du tournoi, y compris durant les rondes de pratique officielles, il est interdit aux compétiteurs de porter des souliers à crampons traditionnels (peu importe la composition, c.-à-d. en céramique, en plastique, etc.) ou crampons en métal, en partie ou en entier, peu importe le design (si le métal peut venir en contact avec le terrain).

**Note :** La pénalité pour infraction à cette condition est la **disqualification**.

**Cadets :** Il est interdit aux cadets de porter des souliers à crampons traditionnels (peu importe la composition). Les souliers de golf sans crampons sont interdits.

**Note :** Une infraction à cette condition peut entraîner la disqualification du compétiteur.